

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

DEMANDE DE DEVIS VALANT LETTRE DE CONSULTATION ET ACTE D'ENGAGEMENT
AFFAIRE N° 2026-0066-BAT-RUE

NUMERO MARCHE IFPEN : 2026-0438

A - Objet de l'acte d'engagement

■ Objet du marché :

**Travaux de remplacement des armoires électriques au R-1 et R+1
du Bâtiment SEQUOIA du site IFPEN de Rueil-Malmaison**

Procédure achat allégée sans publicité et sans mise en concurrence préalables pour la passation d'un marché de travaux inférieur à 100 000 euros hors taxes en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique et du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019.

Il s'agit d'un marché de travaux global, monoattributaire, à durée ferme et traité à prix global et forfaitaire.

■ Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble du marché.

■ Cet acte d'engagement correspond à l'offre de base. Les variantes ne sont pas autorisées et le marché ne comporte aucune Option ou PSE.

■ Code(s) CPV principaux du marché :

Code	Intitulé
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles citées à l'article 3 du CCAP et conformément à leurs clauses, le signataire :

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et son n° d'identification unique.]

☐ engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et son n° d'identification unique.]

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et son n° d'identification unique.]

à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☐ Taux de la TVA :

☐ Montant hors taxes :

Montant	hors	taxes	arrêté	en	chiffres
à :					

Montant	hors	taxes	arrêté	en	lettres
à :					

☐ Montant TTC⁴ :

Montant	TTC	arrêté	en	chiffres
à :				

....

Montant	TTC	arrêté	en	lettres
à :				
.....				

OU

☐ au prix indiqué dans l'annexe financière jointe au présent document.

Le prix du marché est réputé établi sur **les bases des conditions économiques du mois de remise de l'offre, soit juillet 2026**, ce mois est appelé "mois zéro" (m0), .

B2 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal indiquant l'adresse postale de l'entreprise.)

au nom de :
à la banque :
Compte n° :
Code Guichet :

Code banque :
Code RIB :

} A dupliquer en cas
groupement pour
chaque membre du
groupement

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

B3 - Avance

En tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, l'Acheteur n'est pas soumis aux dispositions de l'articles R2191-4 du code de la commande publique, il n'est pas prévu d'y recourir à titre dérogatoire.

B4 - Durée d'exécution du marché public

Le marché public prend effet à compter de la date de notification au titulaire et s'achève au terme de la garantie de parfait achèvement des prestations. La notification du marché déclenche la phase préparatoire des travaux.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service de déclenchement de la phase d'exécution des travaux.

La cessation des relations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, ne met pas fin aux obligations relatives à la confidentialité.

B5 - Délai de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

C - Modalités de remise de l'offre et d'analyse de l'offre

C1 - Visite de site obligatoire

Le soumissionnaire devra procéder, préalablement à la remise de son offre, à une visite technique obligatoire de nature à lui permettre d'avoir connaissance de l'ensemble de l'existant et du site. Cette visite a pour objectif de le sensibiliser sur l'ampleur des prestations et les conditions de réalisation. L'absence de visite par le soumissionnaire rendra son offre irrégulière.

La visite de site peut s'effectuer jusqu'au **JEUDI 2 JUILLET 2026 inclus** (jour ouvré uniquement).

- La prise de rendez-vous pour effectuer la visite de site est réalisée via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) par courriel adressé à l'acheteur en charge du dossier dont l'adresse mail est indiquée ci-après : **ALAND Jérôme** - Acheteur IMEX IFPEN (Tél : 01 47 52 50 84 / Mob : 06 13 37 73 53 / Mail : jerome.aland@ifpen.fr).

A l'issue de la visite, le soumissionnaire devra impérativement signer le certificat de visite (joint dans le dossier de consultation) et le faire viser par IFP Energies nouvelles.

C2 - Dépôt de l'offre

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel adressé à l'acheteur en charge du dossier dont l'adresse mail est indiquée ci-après : **ALAND Jérôme** - Acheteur IMEX IFPEN (Tél : 01 47 52 50 84 / Mob : 06 13 37 73 53 / Mail : jerome.aland@ifpen.fr).

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (au plus tard 9 jours avant la date de réception des offres) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres.

Le dépôt électronique des offres s'effectue exclusivement sur la plate-forme "PLACE" :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date limite de réception des offres : **LUNDI 13 JUILLET 2026 à 15H00 au plus tard.**

Délais de validité de l'offre : La durée de validité de l'offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Les variantes ne sont pas autorisées.

C3 - Contenu de l'offre

L'ensemble des documents doit être rédigé en langue française et les prix exprimés en euros.

Les candidats transmettent dans le cadre de leur offre :

- la présente demande de devis valant lettre de consultation et acte d'engagement datée et signée ;
- son offre de prix, renseignée sur la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- son cadre de réponse technique et environnementale (CRT-E) et tous les documents associés (dont l'attestation de visite de site obligatoire) ;
- tout descriptif technique ou document qu'il juge utile de produire à l'appui de sa proposition ayant un intérêt pour juger de la qualité de l'offre remise ou de la capacité du candidat à réaliser les prestations ;
- le cas échéant, la déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4).

Les pièces exigées à la remise de l'offre sont contractuelles.

C4 - Régularisation des offres irrégulières

Afin de procéder au classement des offres, l'acheteur pourra demander les pièces et informations manquantes, rendant l'offre irrégulière, par rapport aux exigences formulées ci-dessus.

Aucune demande de régularisation des offres n'interviendra dans les cas suivants, entraînant l'élimination du candidat :

- absence d'offre de prix permettant de faire l'analyse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à régulariser son offre.

A l'issue du délai accordé pour la remise des éléments demandés, les offres demeurées irrégulières seront écartées et non classées.

C5 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

N° Critère	Pondération	Critère
01	45 points	Prix
02	40 points	Valeur technique
03	15 points	Valeur environnementale

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Critère N°01 : « Prix »

Pondération critère Prix : 45 points sur 100 points

L'analyse s'effectuera d'après le prix global et forfaitaire en euros toutes taxes comprises indiqué à la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Critère N°02 : « Valeur Technique »

Pondération critère Technique : 40 points sur 100 points

Critères	Pondération	Sous-critères (avec pondérations)
N°02 - Valeur technique	40 points	2.1 Moyens humains mobilisés pour les travaux d'électricité (10 points) 2.2 Méthodologie détaillée de réalisation des travaux d'électricité (30 points) 2.2.1 Armoires électriques et matériels associés à installer (réponse à l'item obligatoire mais non pris en compte dans la notation du critère technique) 2.2.2 Méthodologie détaillée de réalisation des travaux d'électricité (15 points) 2.2.3 Planning prévisionnel détaillé des travaux d'électricité (15 points)

Critère N°03 : « Valeur Environnementale »

Pondération critère Technique : 15 points sur 100 points

Critères	Pondération	Sous-critères (avec pondérations)
N°03 - Valeur Environnementale	15 points	3.1 Réduction de l'impact environnemental des travaux (15 points)

C6 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante, et pourra le cas échéant négocier tous les éléments des offres en se réservant également la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au pouvoir adjudicateur.

C7 - Attribution et Notification du marché

L'acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur vaut décision de l'attribution du marché. Elle est formalisée via PLACE ou par courriel avec accusé de réception adressé par le pouvoir adjudicateur.

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

Avant toute notification du marché et dans un délai maximum de 15 jours à compter de la transmission de l'acceptation de l'offre par la pouvoir adjudicateur, le titulaire devra produire les documents suivants:

01	Déclaration sur l'honneur	Pour justifier que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, IFPEN exige que le candidat produise une déclaration sur l'honneur. Un modèle est fourni dans le DCE.
02	Attestation de régularité fiscale	Les certificats et déclarations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et qu'il a acquitté les impôts, taxes, contributions et cotisations sociales exigibles.
03	Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales	
04	KBIS	Extrait de KBIS de moins de 3 mois.
05	RIB	Un RIB.
06	Liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail	La liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code de travail qu'emploie le candidat, établie à partir du registre du personnel, précisant pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type, le numéro d'ordre et la date de fin de validité du titre valant autorisation de travail.
07	Délégation de pouvoir ou de signature	Le cas échéant, une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.
08	Copie de jugement de procédure de redressement judiciaire	Le cas échéant, si le candidat est en redressement judiciaire ou soumis à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés (ou accompagné d'une traduction en cas de procédure étrangère équivalent au redressement).
09	Attestation d'assurance professionnelle	Les attestations d'assurance visées à l'article 7.5 du CCAP.
10	Questionnaire HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)	Le Questionnaire HSE entièrement complété associé aux documents requis (dont l'attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CRAM).

La notification du marché est réalisée par l'envoi au fournisseur retenu, de la présente lettre de consultation signé par le pouvoir adjudicateur sur la page de garde.

D - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

La signature de l'acte d'engagement emporte acceptation, sans réserve, de l'ensemble des pièces contractuelles du marché listées à l'article 3 du CCAP.

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

D1 - Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D2 - Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

E - Identification et signature de l'acheteur

- Désignation de l'acheteur :

IFPEN
Direction des Finances
Département des Achats
1 et 4, avenue de Bois Préau
92852 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : 01 47 52 60 00

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Diffusion	Etude	Référence affaire	Date	Page
3-Confidentiel	S0706	2026-0066-BAT-RUE	version du 10/06/2026	Page 9 sur 9

Direction Sécurité, Environnement et Support aux activités / Direction Financière

M. Pierre-Franck CHEVET, en qualité de Président ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

ou par délégation,

Mme. Cécile BARRERE-TRICCA, en qualité de Directrice générale adjointe chargée de l'innovation et du développement économique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

ou par délégation,

Mme. Laïla FENZAR, en qualité de Cheffe du Département des Achats de IFPEN ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

ou par délégation,

M. Florian FAIVRE, en qualité de Responsable du Pôle des Achats immobiliers et exploitation de IFPEN ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 à R2191-61 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

Le Département des achats de IFPEN.

■ Imputation budgétaire :

Fonds propres de IFPEN.

F - Décision de IFPEN

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- Annexe financière (Décomposition du prix global et forfaitaire).

Pour IFPEN :

A : , le

Signature
(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)